

13

2



i

Notez ceci

17/10/2012 Communiqué d'Emmanuel Verdin posté sur Facebook : "Ayant de gros problèmes personnels dut à l'affaire entre guillemets on veut me mettre plus bat que terre je suis obligé d'arrêter de communiquer par internet car je vais bientôt me retrouver une nouvelle fois à la rue faute de moyens financiers suffisants alors l'affaire continue sont cours mais pour l'instant sans moi merci de vos soutiens et j'espère à bientôt sur les roseaux"

AffairesFamiliales @EnfantsDroits

le 14 octobre 2012 à 17 h 50 min | Répondre

10

2



i

Notez ceci

Communiqué du 12/10/2012 de Dondevamos :

« Affaire Verdin: les poursuites vont démarrer »

« (...) Aujourd'hui, trois plaintes, avec constitution de partie civile, sont en cours:

- plainte pour viol en réunion : contre la mère de la petite, trois de ses compagnons, et deux hommes politiques bien connus (...)
 - plainte pour administration d'un virus entraînant la mort: contre un homme politique.
 - plainte pour avoir sciemment laissé mourir Loreen: contre les deux parents de Verdin, contre les deux parents de la mère de Loreen, et contre la mère de Loreen
- Verdin a payé la caution liée à sa plainte avec constitution de partie civile. Dès aujourd'hui, il n'a plus le droit de s'exprimer publiquement sur cette affaire.

Le juge a décidé qu'il y avait de quoi poursuivre, puisqu'il n'a pas déclaré que la plainte était irrecevable. D'ici un mois, des juges d'instruction seront nommés. Plus d'infos sur l'affaire " (source:

Dondevamos)

AffairesFamiliales @EnfantsDroits

le 14 septembre 2012 à 12 h 05 min | Répondre

13

2



i